

APJB/
REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2014-09 DU 07 MARS 2014

portant autorisation de ratification de l'accord concernant la promotion et la protection réciproques des investissements, signé à Ottawa, le 08 janvier 2013, entre la République du Bénin et le Gouvernement du Canada.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 27 février 2014 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord concernant la promotion et la protection réciproques des investissements, signé à Ottawa, le 08 janvier 2013, entre la République du Bénin et le Gouvernement du Canada.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 07 mars 2014 *Ry*

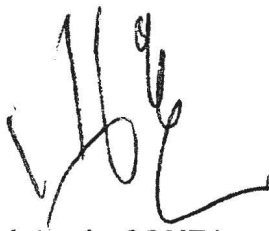
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



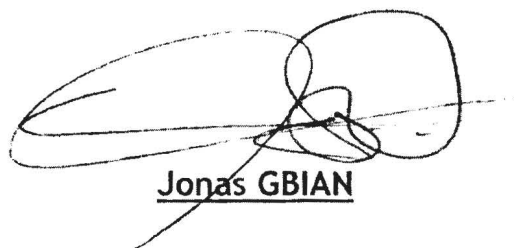
Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre du Développement,
de l'Analyse Economique
et de la Prospective,



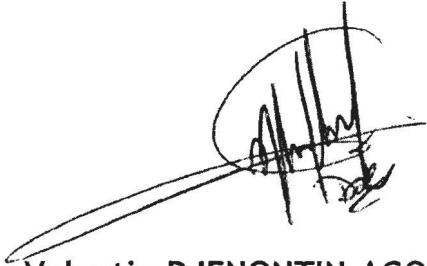
Marcel A. de SOUZA



Jonas GBIAN

Le Garde des sceaux,
Ministre de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,

Le Ministre des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Africaine,
de la Francophonie
et des Béninois de l'Extérieur,



Valentin DJENONTIN-AGOSSOU



Nassirou BAKO ARIFARI

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MDAEP 2 -MEF 2 -MJLDH 2 -MAEIAFBE 2-
AUTRES MINISTERES 24- SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3-
BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.- 